



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-POS 012

Déposé le : 24.10.17

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

En savoir un peu plus sur les PIG (prestations d'intérêt général)

Texte déposé

Il y deux ans, en septembre 2015, dans la réponse à l'interpellation Voiblet (15_INT_389), le Conseil d'Etat se référait à l'art. 49 al.3 LAMal, selon lequel les rémunérations des hôpitaux ne couvrent pas les parts que représentent les prestations d'intérêt général. Les PIG sont en principe rémunérées par les cantons. Ces prestations comprennent en particulier :

- le maintien des capacités hospitalières pour des raisons de politique régionale,
- la recherche et la formation universitaire.
-

L'article 7 de l'ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux, les maisons de naissance et les établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie (OCP) définit l'ensemble des activités liées à la recherche et la formation universitaire. L'association des Hôpitaux de Suisse H+ a aussi défini plusieurs types de PIG.

Le Conseil d'Etat expliquait dans sa réponse de 2015 que la comparaison intercantonale est difficile à faire, car elle n'est pas basée sur des critères comparables. Mais le gouvernement indiquait aussi qu'il avait introduit un modèle de financement des hôpitaux se voulant « transparent, responsabilisant et incitant à une bonne gestion » et qu'il avait identifié notamment des prestations d'intérêt général majeures en cours de réalisation, à savoir :

- la formation post-graduée des médecins
- l'existence de services d'urgence.

Après deux ans ces identifications ont certainement pu être réalisées.

En outre, dans un rapport paru en août 2016, le Professeur Stefan Felder de l'Université de Bâle consacrait un chapitre aux prestations d'intérêt général dans les hôpitaux et cliniques suisses. Il ressortait de cette étude que le canton de Vaud consacrait en 2013 CHF 417'000'000.- (en chiffres arrondis) aux PIG. Ce rapport a été actualisé en 2017 et donne les chiffres 2015, soit des PIG dans le canton qui s'élèvent à CHF 460'433'000.- (en chiffres arrondis). On peut donc constater que ces montants ont substantiellement augmenté en deux ans.

	Total des PIG			PIG par cas	
	2015	abs. Δ 2013	rel. Δ 2013	2015	abs. Δ 2013
AG	15'730'861	-125'624	-0.8%	177	-16
AI	2'304'818	-686'742	-23.0%	2'418	-1'028
AR	448'290	-161'386	-26.5%	31	-14
BE*	130'110'405	-12'430'139	-8.7%	726	-116
BL	19'790'701	-2'905'017	-12.8%	585	-108
BS	150'359'071	-11'512'284	-7.1%	2'359	-336
FR*	60'750'033	-17'617'358	-22.5%	2'189	-651
GE*	459'015'829	-21'405'639	-4.5%	6'692	-570
GL	5'529'790	-50'090	-0.9%	1'160	-91
GR	39'426'961	-1'689'393	-4.1%	1'184	-47
JU	20'084'994	-1'681'579	-7.7%	2'812	-154
LU	20'018'639	1'134'397	6.0%	369	-21
NE*	70'532'950	3'544'799	5.3%	3'630	-326
NW	3'751'000	-1'709'130	-31.3%	696	-536
OW	8'350'339	-686'395	-7.6%	2'296	-1'023
SG	38'637'093	15'201'156	64.9%	485	171
SH	18'213'878	-4'648'653	-20.3%	1'788	-703
SO	49'293'423	-6'706'705	-12.0%	1'579	-348
SZ*	6'283'856	-2'877'481	-31.4%	395	-243
TG	7'141'541	-1'062'601	-13.0%	232	-43
TI*	15'243'315	-6'571'869	-30.1%	251	-129
UR	4'186'678	-1'184'724	-22.1%	1'052	-397
VD	460'433'226	83'838'224	22.3%	4'147	422
VS	7'621'205	4'750'994	165.5%	215	132
ZG*	936'831	254'831	37.4%	64	11
ZH*	170'322'114	-5'000'362	-2.9%	722	-117
CH	1'784'517'841	8'011'230	0.5%	1'445	-105

Valeur la plus élevée; valeur la plus basse

Il est temps maintenant de procéder à une étude approfondie sur les PIG. Cette étude pourrait aborder à la fois le contexte général (à qui sont-elles destinées, pour quelles tâches, selon quels critères) et des points plus précis, notamment :

- La réalisation des prestations majeures identifiées dans la réponse à l'interpellation Voiblet
- Les autres prestations identifiées ou en cours d'identification
- La part dévolue à la recherche universitaire
- La part CHUV non dévolue à la recherche
- La part dévolue aux hôpitaux non universitaires y compris les cliniques privées, avec quels critères et missions
- La part, si elle existe, de couverture de déficit pour des prestations courantes.

Commentaire(s)

Conclusions

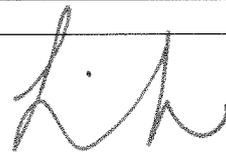
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

Christelle Luisier Brodard

Signature :

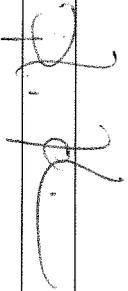
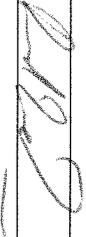
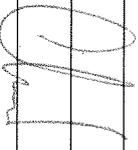
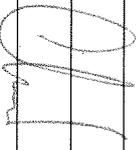


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 1^{er} juillet 2017

Jobin Philippe		Neumann Sarah		Ruch Daniel	
Joly Rebecca		Neyroud Maurice		Rydlö Alexandre	
Jungclaus Delarze Susanne		Nicolet Jean-Marc		Ryf Monique	
Keller Vincent		Paccaud Yves		Schelker Carole	
Krieg Philippe		Pahud Yvan		Schwaar Valérie	
Labouchère Catherine		Pernoud Pierre André		Schwab Claude	
Liniger Philippe		Petermann Olivier		Simonin Patrick	
Lohri Didier		Podio Sylvie		Sonnay Eric	
Luccarini Yvan		Pointet François		Sordet Jean-Marc	
Luisier Brodard Christelle		Porchet Léonore		Stürner Felix	
Mahaim Raphaël		Probst Delphine		Suter Nicolas	
Marion Axel		Radice Jean-Louis		Tafelmacher Pauline	
Masson Stéphane		Rapaz Pierre-Yves		Thuillard Jean-François	
Matter Claude		Räss Etienne		Treboux Maurice	
Mayor Olivier		Ravenel Yves		Trolliet Daniel	
Meienberger Daniel		Rey-Marion Aliette		Tschopp Jean	
Meldem Martine		Rezzo Stéphane		van Singer Christian	
Melly Serge		Richard Claire		Venzelos Vassilis	
Meyer Keller Roxanne		Riesen Werner		Volet Pierre	
Miéville Laurent		Rime Anne-Lise		Vuillemin Philippe	
Miéville Michel		Rochat Fernandez Nicolas		Vuilleumier Marc	
Mischler Maurice		Romanens Pierre-André		Wahlen Marion	
Mojon Gérard		Romano-Malagrifa Myriam		Wüthrich Andreas	
Montangero Stéphane		Roulet-Grin Pierrette		Zünd Georges	
Mottier Pierre François		Rubattel Denis		Zwahlen Pierre	